

**En abrégé "EUROFUNDLUX"**  
**10-12, Avenue Pasteur**  
**L-2310 Luxembourg**  
**R.C.S. Luxembourg B 82461**

**AVIS AUX ACTIONNAIRES**

L'Assemblée du 25/04/2022 autorise la Société à procéder au paiement du suivant dividende annuel, dans les limites fixées par l'article 22 des statuts, à concurrence de :

- 0,221 Euro par action en ce qui concerne la classe D du Compartiment EUROFUNDLUX – European Equity ESG.

Le dividende sera distribué aux actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires en date du 10.05.2022. Comme déjà prévu dans le Prospectus complet en vigueur, sauf manifestation expresse de la part de l'actionnaire de recevoir la liquidation du dividende et au cas où son montant est inférieur à 50 euros (brut) ou à un montant équivalent, ce dernier sera automatiquement réinvesti.

Le dividende sera distribué endéans les 5 jours ouvrables à partir du 10.05.2022 et correspondra au montant net après déduction des retenues fiscales.

A partir du 11.05.2022 la valeur du compartiment pour les Classes D sera « ex-dividende ».

Luxembourg, le 05 mai 2022  
Le Conseil d'Administration